



# **Annexe 1 – Résumé du plan d’action local**

**Par la Concertation Sherbrookoise de lutte contre la  
pauvreté et l’exclusion sociale**

Version novembre 2020



## Sherbrooke 2018 - 2023

**Priorités d'action locales** (identifiées lors du forum «Imaginez Sherbrooke sans pauvreté» en 2015 et de la tournée des partenaires en 2017)

**Concertation** : Réseautage des ressources et concertation intersectorielle

**Sécurité alimentaire** : Intervention à différents niveaux (1ère et 2ème lignes)

**Développement des communautés (DC)**: Soutien et promotion de l'approche en (DC) dans les initiatives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

**Participation citoyenne** : Valorisation d'initiatives de nature citoyenne visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

### Objectifs locaux (lutte à la pauvreté et exclusion sociale)

- Valoriser et mettre de l'avant le travail des instances de concertation (secteurs et quartiers).
- Favoriser les partenariats lors de l'élaboration et la mise en œuvre de projet.
- Mobiliser les acteurs autour d'une vision commune.
- Donner une priorité à la sécurité alimentaire via une démarche pour l'élaboration d'un projet collectif
- Développer des mécanismes de communication et de sensibilisation efficace.
- Soutenir les activités initiées par les communautés territoriales.
- Favoriser la participation citoyenne voire, l'émergence de projets citoyens.
- Suivre l'évolution de la situation de la pauvreté et mesurer les impacts.

### Cibles quantitatives et qualitatives à atteindre (en lien avec les priorités locales)

**Concertation** : Consolider les activités de concertation en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur le territoire

- Réaliser au moins 5 rencontres de la CSLPES
- Tenir 1 rencontre-forum annuellement permettant notamment l'évaluation de nos actions et la qualité de la concertation
- Réunir par nos actions au moins 50 organismes et organisations différents.

**Sécurité alimentaire** : Intervenir dans une perspective collective sur la question de la sécurité alimentaire

- Élaborer et designer un projet collectif en sécurité alimentaire avec au moins 10 organismes concernés par la sécurité alimentaire dans le respect de la capacité d'action des organismes concernés et des infrastructures disponibles
- Réaliser 2 rencontres-forums impliquant un maximum d'acteurs concernés afin d'idéaliser le projet et de le rendre concret auprès de la plus large coalition possible.
- Organiser 3 séances de travail avec la Concertation sherbrookoise en sécurité alimentaire pour effectuer la cartographie des infrastructures et projets existants

Avec la participation financière de:



- Créer 1 comité de pilotage regroupant 12 acteurs (organisations, organismes, institutions) identifiés comme incontournables pour la réalisation d'un projet collectif sur la question de la sécurité alimentaire. Tenir au moins 6 rencontres du comité de pilotage annuellement

**Développement des communautés :** Favoriser l'approche du développement des communautés pour la mise en œuvre de la stratégie d'action locale

- Soutenir des actions dans au moins 25 % des communautés dévitalisées et identifiées dans le tableau de bord des communautés de l'Observatoire estrien en développement des communautés.
- 50% des projets soutenus sont le fruit d'un partenariat entre un minimum de 3 organisations partenaires.
- Dans le cadre du forum annuel, le partage d'information et d'expertise (bons coups, pratiques, etc.) entre les communautés et les différents acteurs.

**Participation citoyenne :** Créer un environnement favorable pour la participation citoyenne dans l'idéation et la concrétisation de projets.

- Mettre en place au moins 1 comité formé de personnes en situation de pauvreté afin de participer à l'analyse des projets déposés dans le cadre de la mesure 11.
- Réserver un budget annuel pour le financement d'au moins 3 projets initiés par des citoyens et des citoyennes.

**Autres critères de sélection, le cas échéant**

**Actions collectives et concertées**

- Avoir plusieurs partenaires impliqués (ressources financières, humaines et/ou matérielles);
- Renforcer ou bonifier un plan d'action existant;
- S'assurer de conjuguer le projet aux priorités gouvernementales et de la CSLPES;
- Favoriser la collaboration dans le respect et la complémentarité des missions respectives des organismes sur un territoire donné;
- S'arrimer avec des priorités territoriales ou sectorielles (logement, itinérance, alimentation, etc.).
- Être ancré dans le milieu (partenariats et participation des personnes ciblées par le projet);
- Estimer les impacts et retombées du projet (nombre de personne rejointes, mobilisation des acteurs/des personnes, impacts à court, moyen et long terme);
- Être réaliste et porté par des organismes habilités à soutenir et gérer l'action et qui disposent d'une forme d'expertise en lien avec l'action ;
- Démontrer sa capacité à inclure une participation en ressources humaines, matérielles ou financières.



**Actions citoyennes**

- Démontrer que le projet est porteur d'une mobilisation citoyenne;
- Démontrer que le projet est lié directement à la vision et la définition de la CSLPES concernant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Démontrer qu'il s'agit d'initiatives non partisans, idéologiques, dogmatiques ou religieuses;
- Démontrer que l'organisme accompagnateur peut soutenir la réalisation du projet par les citoyennes et les citoyens et agir à titre de fiduciaire.

**Mécanismes d'appel de projets (en continu/à date fixe)**

**Actions collectives et concertées :**

1. Rencontre d'échange entre les organismes promoteurs et identification des échéanciers
2. Dépôt des projets
3. Évaluation par le ou les comité(s) de citoyen (projet AVEC)
4. Validation de la conformité des projets par la CSLPES et recommandation au comité de priorisation financière
5. Le comité de priorisation financière détermine les projets qui seront financés et la hauteur de ce financement selon le cadre budgétaire disponible. Le comité dépose ses recommandations au comité de pilotage de l'ISDC
6. Confirmation des projets par le comité de pilotage de l'ISDC
7. Approbation finale de la conformité des projets par la coordination régionale
8. Signature des conventions et répartition des sommes.

**Actions citoyennes :**

1. Dépôt des projets
2. Évaluation par le ou les comité(s) de citoyen (projet AVEC)
3. Validation de la conformité des projets par la CSLPES et recommandation au comité de priorisation financière
4. Le comité de priorisation financière détermine les projets qui seront financés et la hauteur de ce financement selon le cadre budgétaire disponible. Le comité dépose ses recommandations au comité de pilotage de l'ISDC
5. Confirmation des projets par le comité de pilotage de l'ISDC
6. Approbation finale de la conformité des projets par la coordination régionale
7. Signature des conventions et répartition des sommes.



### Fonctionnement des versements

#### Actions collectives / actions concertées / actions citoyennes

- Versement annuel selon la durée du projet.
- Dernier 10 % : versé après approbation de la reddition des comptes.
- Le détail des versements seront spécifiés dans le protocole d'entente.

### Coordonnées de la personne-ressource

Coordination du volet Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – Mesure 11

Arianne Arshinoff Foss

Courriel : [communication@isdcshebrooke.ca](mailto:communication@isdcshebrooke.ca)

Téléphone : (873) 200-3407